

GOUVERNEMENTALITÉ ET PRODUCTION DES SUBJECTIVITÉS DANS LES PROJETS AGRICOLES À L'OUEST DU RWANDA

Aymar Nyenyezi Bisoka, Fiona Nziza & An Ansoms¹

Introduction

Le Rwanda est actuellement considéré comme un modèle africain dans la mise en œuvre de la « nouvelle » Révolution verte, un modèle de production agricole productiviste en vue de la maximisation des profits par la professionnalisation du secteur (Patel 2013). Ce programme est promu par la Banque mondiale dans son *Rapport sur le développement dans le monde* (2008) et adopté par l'Union africaine. Le modèle prévoit un ensemble de réformes visant la promotion d'une agriculture « modernisée » et productiviste. Le Rwanda est actuellement l'un des rares pays africains à avoir intégré les mesures promises par la Révolution verte dans ses politiques en rapport avec l'agriculture et le foncier depuis 2006. Le Gouvernement rwandais met l'accent sur la « modernisation agricole », l'intensification, la professionnalisation et le développement des entreprises. Cette orientation se traduit dans des politiques visant la promotion de la monoculture et la spécialisation des cultures régionales, l'enregistrement des terres et la consolidation de leur utilisation, ainsi que l'orientation commerciale dans toutes les activités de production (*ibid.*).

Le programme rwandais de Révolution verte concerne toute la paysannerie rwandaise, qui représente 75 % de la population. Dès lors, il n'est pas étonnant de remarquer que l'essentiel de la littérature sur le développement rural au Rwanda porte sur ce sujet (Ansoms 2008 ; Cioffo *et al.* 2016 ; Dawson *et al.* 2016 ; Huggins 2017 ; Leegwater *et al.* 2016 ; Nyenyezi 2016 ; Van Damme *et al.* 2013). Cette littérature peut théoriquement être située entre deux écoles scientifiques qui se sont développées au niveau international au cours de la dernière décennie. Celles-ci s'affrontent sur la question de savoir si et dans quelle mesure le secteur agricole au Rwanda peut faire face à la demande alimentaire croissante et fonctionner comme

¹ Aymar Nyenyezi Bisoka est chercheur postdoctoral au CRE-AC, à l'Université catholique de Louvain et à l'Université d'Anvers, Fiona Nziza travaille pour Louvain Coopération, Université catholique de Louvain, et An Ansoms est professeur à l'Université catholique de Louvain.

moteur du développement économique en faveur des pauvres. La première école, d'inspiration néolibérale, défend la croissance maximale qui passerait par une agriculture professionnelle (Banque mondiale, FAO, AGRA). Cette école promeut une « Révolution verte » axée sur l'intensification et la professionnalisation de la production alimentaire orientée sur les marchés (Banque mondiale 2008). L'État y joue un rôle important, en ce qu'il dérègle le secteur afin de pouvoir y jouer un rôle très minimal. La deuxième école soutient l'agriculture agro-écologique, opérant sur de petites exploitations agricoles (De Schutter 2011). Cette école promeut la souveraineté alimentaire et plaide pour la prise en compte des savoirs paysans et de la technologie dans la conception du modèle agricole. Dans cette école, l'État joue un rôle important, dans la mesure où c'est à lui qu'il incombe de procéder aux réformes nécessaires pour mettre en place ce modèle.

Il convient de préciser ici que pour certains auteurs (Huggins 2017), l'école néolibérale est à concevoir en tant qu'école de l'État développementaliste, qui recommande le rôle maximaliste pour l'État dans le secteur agricole. Cette mouvance comprend de nombreuses dimensions qui incluent non seulement l'idée de rendement par hectare ou de durabilité environnementale, mais aussi le niveau d'intégration avec le marché et le rôle de l'État dans tout ce processus.

L'économie politique de la réforme agricole critique la vision néolibérale de l'agriculture. Plusieurs auteurs affirment, en effet, que le potentiel de l'agriculture à petite échelle a été délibérément disqualifié par le discours dominant de la productivité (Akram-Lodhi 2008 ; Veltmeyer 2009). D'autres soutiennent que la productivité et l'efficacité en tant que telles ne devraient pas être les principaux critères pour évaluer le potentiel de l'agriculture à petite échelle (De Schutter 2011). Il faudrait plutôt valoriser le rôle qu'un secteur agraire peut jouer dans la réduction de la pauvreté et la durabilité écologique (Wittman *et al* 2010 : 2).

Cette littérature a permis de comprendre les limites du modèle de Révolution verte grâce à une perspective d'économie politique (Huggins 2013 ; 2017 ; Ansoms & Cioffo 2016) et de la « *political ecology* » (Cioffo *et al.* 2016 ; Nyenyezi 2016). Elle a aussi permis de visualiser le rôle des rapports de pouvoir dans la mise en œuvre de ce programme. Aussi, cette littérature permet d'étudier de plus en plus les formes de résistance qui ressortent de cette mise en œuvre (Ansoms & Cioffo 2016). Il s'est, dès lors, avéré nécessaire, pour la réalisation de la réforme, de se fonder sur l'agriculture à petite échelle, même si ce modèle a principalement été motivé par le discours de productivité (Huggins 2017). Mais à force de s'inscrire dans une vision critique qui oscille entre les débats sur les écoles néolibérale et agro-écologique, cette littérature a souvent négligé de poser une autre question essentielle : dans quelle mesure la Révolution verte configure-t-elle et

reconfigure-t-elle la manière dont les paysans pratiquent et pensent désormais l'agriculture ?

L'intérêt d'une telle approche est double : tout d'abord, au-delà d'une perspective d'économie politique très influencée par l'approche marxiste du pouvoir, elle permet de montrer que la façon dont les agriculteurs pratiquent l'agriculture n'est pas en soi innée ; elle a une origine socio-historique que l'on peut situer et dont il est possible de critiquer les conditions d'émergence (Foucault 1980). En adoptant cette approche, on peut ainsi observer que ce sont les programmes politiques, sociaux et culturels qui ont influencé les agriculteurs dans leur conception de la pratique agricole. Il s'agit d'une influence de l'État sur la population, qui peut s'envisager à partir de la gouvernementalité comme rationalité étatique (Foucault 1994). Enfin, cette approche permet de considérer l'influence des programmes extérieurs sur le comportement des paysans comme une forme de rapport de pouvoir, dans la mesure où l'État façonne les subjectivités des paysans. Notre objectif n'est pas de se focaliser uniquement sur les rapports de pouvoir contraignants, il s'agit surtout de penser les rapports de pouvoir dans leur sens non répressif, produisant des effets de subjectivité dans le rapport des paysans à eux-mêmes (Foucault 1976). Cette approche devrait être considérée dans une acception développée dans le cadre des « *gouvernementality studies* », un champ ouvert et développé par des chercheurs anglo-saxons dont les travaux viennent enrichir ceux de Foucault à partir des années 1990 (Burchell *et al.* 1991 ; Rose 1997 ; Dean 2010).

Ainsi, au-delà d'une vision dualiste de la modernisation agricole, qui au final semble distinguer au Rwanda, d'un côté, les tenants de la modernisation agraire et, de l'autre, ses opposants, le présent chapitre préfère traiter des effets de cette modernisation sur les projets de vie des paysans ou encore sur leur subjectivité. Il s'agit de comprendre la production des subjectivités dans des contextes globaux marqués par des formes de pouvoir gouvernemental, d'abord développementaliste et ensuite néolibéral. Il convient, par conséquent, de révéler dans quelle mesure ces différents projets politiques globaux ont affecté les sujets ruraux en influençant leurs projets de vie au moyen de plusieurs dispositifs étatiques. Cette production des subjectivités s'inscrit, par ailleurs, dans les contextes spatiaux et temporels de la paysannerie, ce qui renforce l'idée selon laquelle les subjectivités sont des productions socio-historiques.

Une telle analyse se fonde sur une recherche de terrain relative à l'accaparement des terres qui a été menée dans trois coopératives rizicole à l'ouest du Rwanda entre 2012 et 2017. Il s'agit d'une étude de cas qui a combiné plusieurs techniques dans une approche inductive. Comme notre étude propose une perspective complémentaire à celle de l'économie politique, nous proposons tout d'abord une discussion théorique sur la perspective subjective du pouvoir et une critique de la perspective marxiste.

1. Gouvernamentalité et subjectivité : de la perspective subjective du pouvoir

Avant d'étudier la manière dont les subjectivités des paysans rwandais sont constituées par les rapports de pouvoir, il nous semble utile de proposer préalablement une justification théorique. Il s'agit de justifier le passage d'une perspective marxiste du pouvoir, qui fonde l'approche de l'économie politique – par laquelle la Révolution verte est souvent critiquée –, vers une perspective foucauldienne du pouvoir sur la base de laquelle s'établit l'approche subjective du pouvoir.

En effet, dans son célèbre article sur le pouvoir, Lukes (1974) s'inspire beaucoup de Marx pour penser le pouvoir. Selon ce dernier, A exerce un pouvoir sur B lorsque A affecte B dans un sens contraire à ses intérêts. Lukes propose alors trois dimensions du pouvoir : 1) le pouvoir comme la capacité de décider et d'imposer une décision à autrui, 2) le pouvoir comme la capacité d'éviter certains sujets en les retirant de l'ordre du jour, et 3) le pouvoir comme la capacité d'influencer les pensées et les souhaits des individus sans qu'ils s'en aperçoivent et afin qu'ils agissent de façon contraire à leurs intérêts. À la suite de Marx, Lukes trouve dans l'idéologie l'explication d'un tel pouvoir.

Mais il existe une perspective différente qui critique la perspective marxiste du pouvoir sur plusieurs plans, notamment par rapport à la question de sa possession (par la bourgeoisie, l'État), à certaines de ses modalités d'action (idéologie), à ses catégorisations trop nettes (dominants et dominés) ou encore à ses effets sur le sujet (répression). Cette perspective vise à comprendre l'action du pouvoir à partir d'une philosophie du sujet. C'est la perspective subjective du pouvoir, qui considère que le pouvoir agit efficacement à partir de la construction des sujets par « quelque chose d'extérieur » construit socio-historiquement par les rapports de pouvoir (Sato 2007).

Contrairement à l'approche marxiste, qui voit dans l'idéologie l'action du pouvoir – « *false needs* » –, permettant d'intégrer les individus au système de production et de consommation (Marcuse 1969), l'approche subjective du pouvoir considère ces rapports entre l'homme et la société comme une réalité rendue possible par un processus socio-historique, qui non seulement produit la structure sociale, mais aussi des *sujets* (Deleuze & Guattari 1972). Ici, la production des sujets passe par un processus qui pousse des individus à s'objectiver, c'est-à-dire à agir d'une manière partiellement déterminée.

Notre perspective subjective du pouvoir est très influencée par Foucault chez qui l'enjeu de l'analyse du pouvoir est de parvenir à repérer le dispositif ou encore le réseau dans lequel se croisent des pratiques, des institutions et des savoirs qui constituent ces sujets. Cette constitution de subjectivité est « la manière dont le sujet fait l'expérience de lui-même dans un jeu de vérité où il a rapport à soi » (Foucault 2001 : 633). Dès lors, l'enjeu de l'analyse

du pouvoir, c'est-à-dire la façon dont le pouvoir s'exerce, reviendra à penser comment le sujet se constitue. Plus simplement, on pourrait entendre par pouvoir la manière dont l'éducation reçue dans la famille, à l'école, par la formation professionnelle, et dans la société plus généralement, a produit des personnes qui se conduisent d'une certaine manière et non d'une autre.

Dans cette même logique, on peut considérer l'État comme une tactique de gouvernement, c'est-à-dire une manière de « disposer des hommes et des choses » (Dimier 2010 : 16), de gérer les relations entre ceux-ci de telle sorte qu'ils soient conduits selon des objectifs acceptables par tous. Ces objectifs visent la protection et le bien être moral et social de la population. Cela passe par des politiques éducatives et sociales par lesquelles s'effectue l'inculcation de différentes normes et valeurs qui sont intériorisées avec le temps. Désormais, l'État n'aura plus besoin de recourir à la coercition ou à la force pour exercer l'autorité sur ses populations.

Pour comprendre le pouvoir étatique, Foucault s'est donc tourné vers le concept de gouvernementalité. Celui-ci devait lui permettre de capter les modalités des rapports de pouvoir au sein de l'État tout en le liant avec les micro-pouvoirs et la possibilité d'émancipation. Ainsi, Foucault déclare :

« Par gouvernement [ou gouvernementalité], j'entends l'ensemble des institutions et pratiques à travers lesquelles on guide les hommes depuis l'administration jusqu'à l'éducation. C'est cet ensemble de procédures, de techniques, de méthodes qui garantissent le guidage des hommes les uns par les autres qui me semble aujourd'hui en crise [...] Nous sommes peut-être au début d'une grande crise de réévaluation du problème du gouvernement » (Foucault 1994 : 93-94).

La gouvernementalité, entendue ici en tant que rationalité propre au gouvernement de la population, désigne un certain type de contrôle étatique sur ses populations. Ce contrôle est un mode d'exercice du pouvoir dans lequel gouverner signifie « exercer par rapport aux habitants, aux richesses, aux comportements de tous et de chacun, une forme de surveillance, de contrôle tout aussi attentif que celle du père de famille sur la maison et sur les biens » (Dimier 2010 : 16). La gouvernementalité implique donc des procédés subtils de domination qui passent d'abord par la connaissance des sociétés, pour susciter la confiance des populations, convaincre plutôt que contraindre (Foucault 1994). Penser le pouvoir à partir de la gouvernementalité permet de comprendre comment des dispositifs de pouvoir parviennent à naturaliser des formes de savoir en les normalisant et en donnant l'illusion aux individus d'être libres, alors que leurs pratiques sont en réalité contrôlées non intentionnellement par ces dispositifs gouvernementaux.

Dans le présent chapitre, nous utilisons ce concept de gouvernementalité pour comprendre la manière dont les réformes agraires n'ont cessé de construire les subjectivités des paysans au Rwanda. Nous considérons ce concept

dans une acception très développée dans le cadre des « *gouvernementality studies* ». Nous nous inscrivons donc dans la lignée des études portant sur la gouvernementalité. Cette littérature montre comment la gouvernementalité permet de penser le pouvoir non seulement de manière « négative », c'est-à-dire répressive, mais aussi de façon positive, du fait de sa capacité créatrice. Elle développe, en outre, les rapports entre gouvernementalité et subjectivité ou encore la question de l'influence du pouvoir sur les sujets (Burchell *et al.* 1991 ; Rose 1997 ; Dean 2010).

2. Choix et encadrement agricoles racontés par les paysans

Bien que la part de l'agriculture dans la production des richesses ne cesse de baisser depuis l'Indépendance du Rwanda, celle-ci reste un domaine stratégique dans la politique rwandaise, dans la mesure où elle concerne encore 75 % de la population. Mais, entre-temps, ce domaine a connu beaucoup de changements depuis l'époque coloniale. En effectuant une recherche de terrain, nous avons cherché à comprendre comment les paysans concevaient ce processus de transformation des pratiques agricoles depuis les années 1960. Nous avons, dès lors, analysé dans quelle mesure cette compréhension différait selon les générations et comment ces transformations, mais aussi la survivance de certains éléments, ont eu un impact sur leurs pratiques de l'agriculture et leur vision de l'avenir par rapport à leurs activités agricoles. Nous nous sommes ainsi entretenus avec cent-cinquante personnes, interrogées entre 2012 et 2017 : des agriculteurs, des responsables de coopératives, les unions et fédérations d'agriculteurs, des organisations d'appui aux agriculteurs, des agronomes et des autorités locales. Ces entretiens nous ont permis de comprendre comment ces évolutions ont pu affecter les projets de vie des paysans en termes de production agricole.

1960-1965 : promotion du coton, manioc et autres cultures vivrières

Au Rwanda, le domaine agricole a été très marqué par le système agricole dual colonial. Durant la colonisation, l'administration coloniale belge avait instauré des agglomérations appelées « paysannats » dans le but d'encourager l'agriculture de rente. Ces paysannats coexistaient avec d'autres programmes d'encadrement des paysans en vue d'accroître leurs productions et d'assurer leur sécurité alimentaire (Muzirakugisha *et al.* 1993). Au lendemain de l'Indépendance, l'État rwandais a opté pour la continuité de ce système dual et l'a poursuivi jusqu'au début des années 1980 (*ibid.*). Faisant partie du district de Ruzizi, l'actuel secteur rwandais de Bugarama, où nous avons mené nos recherches, a suivi ce parcours.

Premièrement, pour ce qui est des paysannats, il s'agissait d'un programme très centraliste, contrôlé par l'État (*ibid.*). Selon Gilbert, agriculteur de 66 ans, les paysannats étaient des espaces subdivisés en lots de terres appelés « *ibido* » ; chaque paysan disposait d'un lot de terres composé de blocs de champs. Il y avait des blocs de champs dédiés à la culture du coton et des blocs dédiés à d'autres cultures. Un agriculteur de Bugarama, interrogé en août 2017, nous confie :

« Lorsque j'ai commencé à travailler la terre vers 1965, il y avait encore des restes de la colonie belge dans les pratiques de l'agriculture. Le programme de paysannat dans la plaine de la Ruzizi, à Bugarama particulièrement, avait commencé durant la colonisation et venait de totaliser huit ans [...]. On nous disait que l'on ne pouvait pas construire de maisons en dur dans cet espace, c'était interdit de cultiver le café, les bananes, etc. On cultivait ce qui était autorisé, c'est-à-dire quelques cultures vivrières, notamment, le manioc, et la culture qui faisait que ce paysannat avait été mis en place : le coton. Ce dernier était cultivé avec une méthode bien déterminée, que l'on devait suivre à la règle. La personne qui n'était pas capable de suivre ces règles, c'est-à-dire de faire en sorte d'avoir une bonne récolte, l'État l'associait avec une autre personne pour qu'elles s'entraident ; on pouvait même aller jusqu'à l'expulser du paysannat. »

L'intervention de l'État dans la culture du coton se limitait à une politique stricte avec un encadrement dirigiste, fondé sur un transfert des technologies agricoles modernes (Mboup & Anouilh 2008). Cependant, cette organisation stricte s'appliquait à la culture du coton uniquement, seule culture de rente à Bugarama entre les années 1960 et 1968.

En même temps, l'intervention de l'État ne concernait pas seulement les cultures de rente. L'État sensibilisait également la population aux bienfaits des cultures vivrières, comme celle du manioc, afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et favoriser la diversification dans une logique nutritionnelle. La majeure partie des cultures vivrières se faisait en général en dehors du paysannat et était destinée à la consommation des agriculteurs. L'un d'entre eux déclare :

« J'ai toujours fait de la pluriculture durant cette époque. Nous aimions cultiver le haricot, la colocase et le maïs. À l'époque, il était possible de mélanger les cultures. On n'avait pas besoin d'autorisation. Tu pouvais cultiver tout ce que tu voulais tant qu'il s'agissait de ton champ et tant que tu ne cultivais pas dans l'espace de la paysannerie, qui était très régulé » (entretien avec un agriculteur de 81 ans, Bugarama, octobre 2016).

« Le manioc était aussi une culture politisée parce qu'il avait été apporté par les blancs en 1936. Avant cela, ici à Bugarama, les gens mangeaient surtout de la pâte de maïs ; il n'y avait pas de manioc. On sensibilisait donc la population à en manger [...]. C'était pour éviter qu'ils [les paysans] meurent

de faim. Les gens ont fini par s'y adapter » (entretien avec un agriculteur de 79 ans, Bugarama, août 2017).

Selon des agronomes de l'époque, l'État était très préoccupé par la sécurité alimentaire, mais continuait aussi à investir dans le coton afin de générer des recettes d'importation grâce aux anciens colons, lesquels continuaient à acheter le coton rwandais ; le marché occidental du coton était encore florissant. Bugarama était alors une zone privilégiée du fait de son emplacement géographique – frontalier avec le Burundi et la RDC – et de sa spécificité topographique.

Il existait donc, au cours de cette période, une volonté politique au Rwanda et des programmes spécifiques pour faire coexister les cultures vivrières et les cultures de rente. Les paysans finissaient par s'y adapter et par fonder leurs projets agricoles sur ce modèle dual. Certains agriculteurs de l'époque se sont exprimés en ces termes :

« Ceux qui cultivaient le coton le faisaient principalement pour l'argent, et l'État les encourageait. Ceux qui n'étaient pas dans le périmètre où le coton était cultivé cultivaient les cultures vivrières pour se nourrir, et eux aussi étaient appuyés par l'État » (entretien avec un agriculteur de 79 ans, Bugarama, août 2017).

« Nous étions contents car nous avons la possibilité de cultiver ce que nous souhaitons. Chacun concevait ses projets agricoles comme il l'entendait et était soutenu par l'État. [...] Ceux qui voulaient devenir de grands commerçants faisaient le coton, ceux qui voulaient devenir des vendeurs au marché faisaient du maïs, du manioc ou des haricots, et ceux qui voulaient simplement cultiver pour eux-mêmes cultivaient les cultures de leur choix et les consommaient. [...] En réalité, nous cultivions ce que nous voulions, mais dans les strictes limites que l'État avait instaurées ou pouvait accepter » (entretien avec un agriculteur de plus de 70 ans, Bugarama, octobre 2016).

1968-1979 : promotion du riz, de la patate douce et d'autres cultures vivrières

À partir des années 1968, les populations qui s'étaient engagées dans la production de coton ont commencé progressivement, grâce à l'appui de l'État, à produire du riz, culture aujourd'hui généralisée à Bugarama. Pour ce qui est des cultures vivrières, l'État a continué à les promouvoir, avec une particularité pour la patate douce.

Premièrement, concernant les cultures de rente, de nombreux agriculteurs ont mentionné l'arrivée des « Formoses-Chinois » comme un fait mémorable, en 1968. Les Formoses étaient des habitants de l'actuel Taïwan. Ils ont en effet collaboré avec l'État rwandais à travers un projet de coopération bilatérale destiné à mettre en valeur les zones rizicoles de Bugarama. Un agriculteur déclare à ce sujet :

« Les choses ont commencé à changer vers 1968, avec l'arrivée des Chinois, appelés les Formoses [...]. Certains Rwandais ayant été en Tanzanie ou en RDC auparavant avaient déjà commencé à cultiver le riz, mais de manière assez archaïque [...]. À leur arrivée, les Chinois ont aménagé les terrains et ont mis en place un système d'irrigation, et ainsi l'eau parvenait dans les champs assez facilement. Ils ont appris aux paysans les techniques de la riziculture. [...] le riz a commencé à se vendre et c'est comme cela que, plus tard, l'argent a commencé à prendre de la place au sein des ménages » (entretien avec un agriculteur, Bugarama, août 2017).

Selon les agriculteurs de Bugarama, ce programme de coopération a permis d'intensifier l'encadrement des agriculteurs grâce aux structures déconcentrées de l'État. L'idée était de faire progresser les paysans dans leurs activités champêtres. Les agriculteurs continuaient à cultiver le coton, mais allaient de plus en plus vers la culture du riz dans les marais de manière volontaire :

« Très peu de Rwandais cultivaient le riz vers 1968. Ce sont surtout les Congolais qui venaient cultiver le riz et le vendaient chez eux ou au Burundi. Nous considérons à l'époque cette culture comme étrangère. Certains pensaient que c'était une culture très sale, car il fallait entrer dans les marécages boueux pour cultiver. Nous étions très réticents » (entretien avec un agriculteur de 80 ans, Bugarama, octobre 2016).

« Le Gouvernement nous a aidés à connaître cette culture et à cultiver de manière professionnelle. Si aujourd'hui presque tout le monde à Bugarama aime cultiver le riz, c'est parce que nous avons été aidés pour apprendre à le faire depuis les années 1968 » (entretien avec un ancien moniteur agricole, Monagri², Bugarama, avril 2017).

Deuxièmement, pour ce qui est des cultures vivrières, la politique n'avait pas changé. L'État a continué à encourager les agriculteurs à pratiquer les cultures vivrières du manioc, de la banane, en mettant un accent particulier sur la patate douce. Celle-ci était considérée comme un aliment de soudure, au cours de cette période d'insécurité alimentaire généralisée. Selon un agronome de l'époque :

« Je me rappelle que nous avons pour mission d'appuyer les paysans pour qu'ils puissent être en mesure de se nourrir. Nous avons des techniques à leur apprendre selon les cultures qu'ils pratiquaient. Ceux qui cultivaient le riz pouvaient bien se nourrir autant que ceux qui cultivaient le maïs, le manioc, les haricots et surtout la patate douce. C'était cela notre objectif. [...] Les paysans aimaient leur travail ; l'agriculture était d'ailleurs plus qu'un travail pour eux, il s'agissait d'un mode de vie. Leur rêve était d'avoir assez de

² Le Monagri est le Moniteur agricole.

terres à cultiver et de bien le faire. Nous les encourageons à s'améliorer tout en orientant certains aspects de leurs techniques ou choix culturels. C'est ainsi que nous leur avons appris, par exemple, à privilégier la patate douce qu'ils pouvaient récolter tout au long de l'année. Ils ont progressivement appris à nous écouter et à aimer ce qu'on leur proposait » (entretien avec un ancien agriculteur de 78 ans, Bugarama, avril 2017).

1980-1990 : de la promotion du riz à la détérioration du secteur agricole

Dès 1980, on a assisté à une implication de plus en plus importante des paysans dans la culture du riz. Les agriculteurs ont continué à améliorer leur manière de cultiver. Ils se sont, en outre, investis dans l'irrigation afin de consolider les acquis du projet chinois. C'est à partir de ce moment que les associations de riziculteurs ont commencé à se constituer. L'État a incité les paysans à se regrouper en associations pour améliorer leurs méthodes culturales (Kayinamura 1980). C'est au cours de ces années que l'appui aux paysans engagés dans les cultures vivrières a commencé à diminuer, d'abord en faveur de l'appui à la culture du riz, et ensuite en défaveur du secteur agricole plus généralement.

En effet, au début des années 1980, l'État rwandais a introduit un projet à Bugarama dans le cadre de la coopération bilatérale avec la République de Corée. Un agriculteur déclare :

« Vers 1981, nous avons vu arriver les Coréens à Bugarama ; ils étaient venus pour mieux aménager les marais et la plaine. Le projet se nommait "Projet d'Irrigation de Bugarama" (PIB). Ils ont capté l'eau qui venait de la rivière de Ruzizi et celle de Rubyiro et c'est ainsi qu'on a commencé à exploiter toute la plaine en y cultivant du riz. Ceci dit, le projet n'a pas complètement réussi, car l'eau de la Ruzizi était trop calcaireuse. On a dû réaménager les périmètres rizicoles » (entretien avec un agriculteur, Bugarama, août 2017).

C'est également durant cette période qu'a débuté la première expropriation des terres, lancée par le Gouvernement, vers 1984. Certains paysans n'avaient plus de terres. Le Gouvernement, pour reprendre ces terres et les redistribuer, s'inspira alors du transfert des terres du roi à l'État, opéré en 1960. Pour les paysans, c'est au cours de cette période que l'État a commencé à se désintéresser de l'agriculture. Un ancien Monagri témoigne :

« C'est à ce moment [en 1984] que nous avons constaté que l'État commençait à se désintéresser des agriculteurs. L'État les a dépossédés de leurs terres et s'est désintéressé de leur sécurité alimentaire, car il n'a pas voulu les indemniser comme il le fallait [...]. Et même l'encadrement des paysans a commencé à diminuer. Aux yeux de l'État, les paysans n'étaient plus aussi importants qu'avant » (entretien avec un ancien Monagri, Bugarama, avril 2017).

Tandis que l'État entame le processus d'expropriation des terres et se détourne de l'agriculture vivrière, on assiste à l'abrogation de l'Accord international sur le café et à l'entrée sur le marché de producteurs caféiers tels que le Brésil. Cela a poussé l'État rwandais à multiplier les efforts pour engendrer des devises, négligeant par là-même les investissements dans les cultures vivrières (Kamola 2007).

Selon les agronomes, au début des années 1980, l'État a ainsi sensiblement limité son appui à l'agriculture vivrière. Il s'est concentré sur les cultures de rente exclusivement. C'est au cours de cette période que les paysans sont passés en masse à la culture du riz. La productivité de cette culture a gonflé et les marais ont suscité l'intérêt de plus en plus de personnes, ce qui aurait donné lieu aux expropriations.

Par ailleurs, le grand projet de production de riz amorcé par le Gouvernement dans les années 1984 n'a pas survécu, car très vite, l'État a été à court de moyens pour continuer à financer la mise en œuvre de cette entreprise. L'appui aux agriculteurs s'est progressivement dégradé. Un ancien agronome nous confie :

« Avant les années 1980, notre objectif était d'aider le plus possible de paysans. Nous avions des moyens pour ça. Nous étions un peu partout pour les soutenir et nous étions aussi spécialisés par types de cultures [...]. Mais ce système, qui demandait beaucoup d'investissement de la part du Gouvernement, ne pouvait plus résister, car très peu d'argent était désormais investi dans l'agriculture » (entretien avec un ancien Monagri, Bugarama, octobre 2016).

Le début des années 1990 a été caractérisé par ce désengagement progressif de l'État dans l'encadrement des agriculteurs, des conflits liés aux expropriations, mais aussi et, surtout, aux prémices du génocide de 1994 dont les conséquences sur l'agriculture rwandaise se sont fait ressentir jusque dans les années 2000. Un paysan évoque cette période :

« Nous étions très contents de connaître ces techniques transmises par les Chinois et les Coréens. Nous étions vraiment impliqués, car nous voyions la valeur ajoutée du riz, les élèves dans les écoles en mangeaient ; les militaires dans les camps également, les personnes aisées, même les paysans pouvaient en manger. Mais ensuite, les troubles sécuritaires ont commencé, et à partir de ce moment, tout a été suspendu. [...] Nous avons fini par aimer et prioriser la culture de la patate douce à Bugarama. Nous pouvions la récolter tout au long de l'année et nos enfants ne pouvaient pas mourir de faim. Mais toutes ces choses que l'État nous avait apprises et que nous avions fini par appliquer et aimer devaient tomber à l'eau parce que l'État ne voulait plus aider les agriculteurs. Nous ne savions plus quel projet agricole adopter ni quoi faire de nos champs » (entretien avec un ancien Monagri, Bugarama, octobre 2016).

2000-2017 : promotion de la monoculture pour les marchés

Après le génocide, le régime rwandais a voulu réformer profondément le secteur agricole. Mais cela a été traduit en acte seulement après 2000 (Huggins 2017). D'après un agronome de Bugarama, l'État s'était donné pour mission de rapprocher le plus possible les experts agricoles des agriculteurs afin d'aider les paysans à changer de perspective et à cultiver désormais pour les marchés exclusivement. L'une des stratégies du Gouvernement a consisté en la promotion des coopératives. Celles-ci ont permis d'atteindre le plus possible de paysans en peu de temps, d'appliquer la monoculture et de promouvoir la culture et la vente groupées de grandes quantités afin d'être compétitif tant au niveau national que régional. Un agriculteur déclare à ce sujet :

« Selon les autorités locales, l'agriculture telle qu'elle a été pratiquée avant le génocide était traditionnelle et archaïque. Elle n'avait pas pour objectif d'améliorer le mode de vie des paysans. La nouvelle agriculture [depuis 2006] a pour but d'aider les paysans à sortir de leur pauvreté ; à cultiver plus et bien vendre leurs produits pour se construire des maisons, payer leurs assurances santé, scolariser leurs enfants, etc. Pour les autorités locales, les paysans doivent cesser d'être des pauvres et la pauvreté, ce n'est pas seulement la faim. La sécurité alimentaire ne doit pas seulement être assurée par une production pour l'autosubsistance. On peut cultiver pour les marchés et être en sécurité alimentaire. L'argent qui vient de la vente des récoltes peut bien sûr aider les paysans à acheter de quoi manger, mais aussi à payer beaucoup de choses pour leur bien-être à investir dans leur santé et dans l'éducation de leurs enfants, etc. » (entretien avec un agriculteur, Bugarama, juillet 2015).

Dans la mise en œuvre de cette politique, la terre joue un rôle important. En effet, le programme de réforme agraire au Rwanda a appelé à une réorganisation foncière. La monoculture qui y a été encouragée a mené vers une politique de « remembrement » des terres. Selon les paysans, ce programme vise à lutter contre la pauvreté certes, mais n'est pas toujours réaliste par rapport à certaines modalités de mise en œuvre. L'un d'eux nous confie :

« L'idée de mettre en place une telle agriculture est intéressante. Mais la mise en œuvre va parfois trop vite. Les paysans ne comprennent pas toujours ce qu'il faut faire et perdent toute une saison à cause d'une récolte très maigre. Parfois, même les agronomes ne comprennent pas ou ne sont pas d'accord avec certaines décisions, comme celle de détruire les bananeraies au nom de la monoculture » (entretien avec un agriculteur, Bugarama, juillet 2015).

Mais pour un agronome de Bugarama, après plus d'une décennie de la nouvelle politique agricole au Rwanda, les paysans se sont habitués au modèle, bien qu'ils contestent parfois certaines modalités :

« Essaie de marcher partout à Bugarama et tu vas être étonné : tous les paysans veulent acheter des parcelles de terres dans les marais pour cultiver le riz et pouvoir le vendre sur les marchés. Mais dans les collines, les gens veulent cultiver du maïs pour le vendre en RDC. Ce que les gens contestent ce sont les modalités du nouveau modèle : ils veulent par exemple avoir le droit de vendre eux-mêmes leurs récoltes afin de mieux spéculer sur les prix qui diffèrent au Rwanda, au Burundi ou en RDC. Ils veulent aussi avoir le droit de choisir les usines de décorticage du riz pour minimiser les charges. Ils veulent en outre cultiver des cultures qui sont demandées sur le marché ; ils veulent réellement avoir du crédit facilement pour acheter les intrants nécessaires. Mais les paysans ne sont plus dans cette logique d'agriculture des années 1960 et 1970. [...] Aujourd'hui, ils cultivent pour s'enrichir. S'il y a désormais cette envie de vouloir s'enrichir qui a pris le dessus, c'est parce que tout le système est basé sur la dépendance financière des agriculteurs. Et cela ne date pas de 2006, mais des années 1980 à cause des programmes de l'État. Le fait de cultiver une même culture sur toute une région oblige les agriculteurs à vendre leur récolte pour acheter à leur tour le reste des cultures dont ils ont besoin. Ils ont aussi besoin d'argent pour acheter les intrants exigés par les autorités. La recherche du profit est depuis longtemps devenue importante chez les agriculteurs et cela de plus en plus depuis les années 2000 [...] » (entretien issu d'un groupe de discussion avec des agronomes, Bugarama, août 2015).

Les propos des agronomes sont majoritairement partagés par les paysans. Ceux-ci se trouvent désormais dans un contexte où ils ne bénéficient plus de l'appui de l'État ni de son autorisation pour pratiquer une agriculture dite traditionnelle. Par ailleurs, le contexte plus large ne le permet plus. Ainsi, lors d'un groupe de discussion tenu à Bugarama, en juin 2016, certains déclarent :

« Nous avons de moins en moins de terres et de plus en plus besoin d'argent pour payer la taxe foncière, la scolarisation obligatoire de nos enfants, nos mutuelles de santé obligatoires, etc. Nous avons aussi plusieurs autres obligations qui rentrent dans le cadre des contrats de performance, ces engagements que nous faisons vis-à-vis des autorités locales. Notre agriculture doit produire de l'argent pour couvrir toutes ces dépenses. »

« Actuellement, nous voulons que l'État nous donne plus de liberté dans nos activités. Nous savons que nous devons évoluer et laisser tomber l'agriculture traditionnelle. Elle n'est plus adaptée seulement au Rwanda, mais aussi au monde qui s'ouvre et qui nécessite de l'argent. »

« Par exemple, à Bugarama, nous cultivons beaucoup de maïs et de riz. On devrait nous laisser plus de choix pour cultiver ce que nous pensons être rentable. Nous sommes désormais des cultivateurs-commerçants ; des petites entreprises agricoles, comme disent les agronomes. Nous devons profiter de notre position aux frontières du Burundi et de la RDC pour cultiver ce dont

les gens ont le plus besoin et ainsi gagner plus d'argent. Nous avons aussi le marché de l'EAC que nous devons capitaliser. Tous ces projets nous tiennent à cœur désormais. »

3. Influence des projets agricoles des paysans : une gouvernementalité

Comme nous venons de le voir, l'agriculture à Bugarama a évolué depuis les années 1960. D'une agriculture dualiste mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, on est passé à une agriculture marchande. Cette évolution a déterminé la manière dont les paysans pratiquent l'agriculture et comment, en tant qu'agriculteurs, ils envisagent leurs projets agricoles. Tout ce processus n'est pas limité au Rwanda en tant qu'État isolé. Il a été impulsé par un projet plus global, d'abord développementaliste, entre 1960 et 1980, et ensuite néolibéral, depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Ces projets constituent une forme particulière de pouvoir, par lequel l'État a influencé les populations rurales en les menant à agir d'une certaine manière par rapport à leur production agricole.

En effet, cette influence exercée sur les paysans au Rwanda correspond à la manière dont le pouvoir est compris en tant que « *production of intended effects* » (Russell 1938 : 25) ou encore comme « *capacity of some persons to produce intended and foreseen effects on others* » (Wrong 1979 : 2). Il s'agit d'une forme silencieuse de pouvoir qui ne donne pas forcément lieu à des revendications explicites, ce qui le rend d'autant plus efficace (Lukes 1974). Le pouvoir est ici à considérer selon les termes employés par Mill : « *a security for the conformity between the will of one man and the acts of other men* » (Mill 1937: 17). Dans ce cas, à Bugarama, il convient d'appréhender le pouvoir comme une relation d'influence de l'État avec les paysans (Allen & Porter 1983 ; French & Raven 1959). En promouvant successivement des cultures et des modèles agricoles, l'État rwandais a exercé du pouvoir sur les paysans, dans la mesure où il les a incités à s'orienter vers des projets agricoles donnés tout en définissant une certaine finalité à leurs activités agricoles. Cette forme de pouvoir peut alors être comprise comme la possibilité d'orienter, de déterminer ou encore de diriger la conduite des autres ; d'agir sur les actions des gens (Foucault 2004).

L'intervention de l'État sur le champ d'actions des paysans peut s'interpréter de plusieurs manières. Dans la perspective marxiste du pouvoir, il s'agirait de contraindre l'action des paysans contrairement à leurs intérêts. Effectivement, dans certains cas, cet exercice de pouvoir est passé à travers la contrainte explicite. Mais dans d'autres cas, le processus d'imposition sur les paysans a été plus implicite, que ceux-ci en soient ou non conscients. Dans la perspective subjective du pouvoir, l'influence de l'État sur les actions des paysans, cette « conduite de la conduite » (Foucault 2001)

des paysans par l'État, s'opère dans un processus de production des paysans. Leur production en tant que sujets passe par la détermination de leurs désirs, de ce qu'ils perçoivent comme leurs intérêts et qui se concrétise dans leurs projets agricoles. Ainsi, dans une perspective subjective du pouvoir, le projet global, d'abord développementaliste et ensuite néolibéral, peut donc être considéré comme de la gouvernementalité dans la mesure où il s'agit d'une forme particulière de pouvoir instauré par l'État dans sa gestion de la population.

Au Rwanda, cette forme de gouvernementalité s'est déployée sur deux générations. Constituée par un modèle global de politiques rurales développementalistes, la gouvernementalité de la première génération a permis de produire des subjectivités attachées à des projets de production agricole pour la sécurité alimentaire principalement (1). La gouvernementalité de la seconde génération, quant à elle, a été constituée par un modèle global de politiques néolibérales, qui ont eu pour but de produire progressivement des subjectivités engagées pour une production agricole marchande et performante afin d'améliorer les conditions de vie des paysans plus généralement (2). Ainsi, ces deux générations de gouvernementalité ont eu pour finalité de produire des subjectivités paysannes particulières.

Première génération : modèle global des politiques développementalistes et projets de sécurité alimentaire

Peu avant l'Indépendance, lorsque l'administration coloniale a décidé d'instaurer le paysannat à Bugarama, cet espace était inoccupé et craint par les paysans rwandais, qui pensaient que c'était un lieu malsain, propice au développement de maladies. Des Rwandais, moniteurs agricoles, ont alors été engagés, d'abord par l'administration belge, ensuite par l'État, afin de chercher des paysans de Kibuye, de Gikongoro et d'autres localités pour venir habiter momentanément dans la plaine de la Ruzizi et y cultiver le coton, en dépit des conditions sanitaires difficiles. Les paysans bénéficiaient gratuitement de lots de terres, de maisons ainsi que de l'encadrement par l'État. Une fois installés, ils se sont rendus compte de la fertilité de la plaine de la Ruzizi et ont décidé d'y rester. Ils ont progressivement été conquis par les politiques développementalistes de l'État dans les paysannats ; les moniteurs n'avaient dès lors plus besoin de les convaincre de s'y installer. Ce sont, au contraire, les agriculteurs qui venaient demander aux moniteurs de les aider à s'établir dans leur paysannat, où ils avaient l'assurance d'améliorer leur production et d'assurer leur sécurité alimentaire. Il s'agit ici d'une forme de gouvernementalité où l'État incite la population à s'établir dans un lieu donné, à cultiver pour une visée déterminée.

Pour ce qui est des cultures vivrières, l'État avait également un discours d'amélioration de la sécurité alimentaire des paysans. L'objectif

premier était de produire pour se nourrir. À l'époque, il existait un problème de ressources humaines qualifiées pour mener à bien cet objectif. Les colons en possession d'une formation et disposant d'une expertise en matière d'agronomie avaient quitté le Rwanda. Dès 1965, l'État rwandais renforça le système de formation du personnel d'appui aux paysans pour qu'ils puissent atteindre les objectifs escomptés sans vraiment transformer le secteur (Verwimp 2003 ; 2006 ; Takeuchi & Marara 2000). Les politiques étatiques développementalistes ont permis de répandre dans le chef des paysans la volonté de pratiquer la pluriculture, notamment celle du maïs, du manioc et de la patate douce. Certes, la pluriculture existait depuis toujours au Rwanda, mais elle a été encouragée par un État qui avait la possibilité de faire le contraire. Elle a aussi été orientée dans le choix de certaines cultures.

Ce qui se passait à l'époque à Bugarama était en réalité le résultat de politiques développementalistes qui se sont développées dans les années 1960, au moment où l'essentiel des États de l'Afrique subsaharienne, ayant fraîchement conquis leur indépendance, poursuivaient les politiques coloniales en matière d'agriculture (Besson *et al.* 2012). Durant cette période, les dispositifs agraires étaient inscrits dans une vision du développement rural inspirée des théories de la modernisation (Peemans 2002). Ces théories proposaient une vision duale de l'agriculture, qui opposait alors d'un côté l'industrialisation face à un secteur agricole considéré comme arriéré, tout en présentant de l'autre le renforcement de l'autosuffisance alimentaire pour une agriculture paysanne jugée inefficace. Les paysans agriculteurs étaient alors généralement « perçus comme désorganisés, pratiquant une agriculture traditionnelle archaïque [...] ; bons pour être des “récepteurs passifs” d'informations techniques estimées adaptées à des objectifs d'amélioration de la productivité » (Mbacké Mboup 2008 : 2). Mais ce discours va changer vers la fin des années 1960. On a alors assisté à la mise en place d'un système paternaliste, dans le cadre des politiques socialistes d'encadrement très dirigistes, fondé « sur un transfert des technologies agricoles occidentales et sur un interventionnisme étatique sur l'ensemble du système productif et de la commercialisation » (*ibid.*). Comme nous l'avons vu plus haut, ceci a alors participé, dans une certaine mesure, à la construction des subjectivités des paysans en orientant leurs projets de production agricole.

Les discours duaux et modernisateurs sur le développement rural ont commencé à s'essouffler au début des années 1970 avec l'échec lié à l'objectif de la croissance de la production. Cela s'est manifesté dans la crise alimentaire de la fin des années 1960, dans une partie de l'Afrique (Lailler & Minvielle 2005). À la place de la promotion de la productivité agricole, le discours sur l'agriculture a alors mis davantage l'accent sur la promotion de la sécurité alimentaire. Il a ainsi tenté de valoriser le producteur en mettant l'accent sur ses capacités à innover, à être efficace et plus productif (Schultz 1964).

Le passage de l'État colonial à l'État indépendant a, dès lors, conduit à une certaine orientation développementaliste de l'agriculture. Pour assurer ce passage en tant que gouvernementalité, l'État a mis en place plusieurs mécanismes, décrits précédemment. En effet, si, dans ses préoccupations de construction et de consolidation de sa structure et de son élite, le nouvel État postcolonial devait prioriser son contrôle sur son territoire et son positionnement sur le plan international, il lui a fallu adopter une attitude centraliste et développementaliste qui s'est tout de suite exprimée dans les politiques agricoles. Ces politiques développementalistes se sont appuyées principalement sur le système déconcentré dans lequel les agronomes et les moniteurs agricoles ont joué un rôle important. Elles se sont par ailleurs basées sur des projets de développement locaux qui ont incité les paysans à adhérer à diverses propositions. Grâce à ces différents moyens, ces politiques se sont alors adaptées à la nécessité de lutter contre l'insécurité alimentaire. C'est notamment le cas des politiques de paysannats, qui ont soutenu l'agriculture vivrière à Bugarama (Clay 1995). Certains témoins déclarent, concernant ce projet de gouvernementalité et les subjectivités qu'il a générées : « Le Gouvernement nous a aidés à connaître cette culture et à cultiver de manière professionnelle [...] Nous avons été aidés pour apprendre à cultiver le riz » (un paysan) ; « Je me rappelle que nous avions pour mission d'appuyer les paysans pour qu'ils puissent être en mesure de se nourrir. [...] Ils ont progressivement appris à nous écouter et à aimer ce qu'on leur proposait » (un agronome).

Seconde génération : modèle global de politiques néolibérales et des projets de production agricole marchande

Au début des années 1980, les projets développementalistes qui avaient pour but d'apprendre aux paysans à cultiver pour assurer leur sécurité alimentaire ont commencé à se raréfier, l'État n'ayant plus assez de moyens pour leur mise en œuvre. Ainsi, les bouleversements qui ont lieu au cours des décennies 1980 et 1990 au Rwanda préparent une inscription progressive de l'agriculture dans un modèle néolibéral ; l'État vise à intégrer progressivement le système foncier du sud global dans un marché mondial (Collier 2010). Ce processus est facilité par un État encore développementaliste, considéré comme étant en transition par les penseurs du modèle néolibéral de l'agriculture.

Les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) et appliqués aux États africains ont conduit à une réduction significative des fonds disponibles pour la prestation des services agricoles dans les années 1980 et 1990. Ainsi, la diminution des fonds alloués à l'action publique, notamment dans les services sociaux, a eu un effet négatif sur le développement de l'agriculture

(Peemans 2002). Ce désengagement de l'État a été suivi par la promotion du secteur privé et l'émergence de la société civile. Ainsi, l'État-providence a laissé place à une autre forme d'État avec un nouveau modèle de « prestation de services ». De l'État fortement centralisé, on est passé à un État pluraliste qui devait de plus en plus confier un rôle important au secteur privé et, dans une moindre mesure, à la société civile.

Ce modèle étatique de l'action publique présageait déjà ce qui allait se passer plus tard dans le secteur agricole. En effet, dans le domaine agricole, « l'arrêt des recrutements de la fonction publique entraîna un marasme profond des dispositifs de l'enseignement agricole qui furent mis en veilleuse » (Besson *et al.* 2012 : 34). Si, dans l'idéal, il était prévu que les services de vulgarisation soient fournis gratuitement aux petits exploitants agricoles, la diminution de la part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture, qui de 17 % en 1980 chutait à 3 % en 2006, ne pouvait plus le permettre. Cela a précipité la ruine des services nationaux de vulgarisation et de conseil. La crise des plans d'ajustement structurels et le désengagement de l'État dans l'agriculture et dans l'encadrement agricole à Bugarama sont donc directement liés. Certains témoignages présentés précédemment rendent compte de la manière dont cette nouvelle réalité distillait un malaise envers un État qui se déchargeait de ses responsabilités : « Mais toutes ces choses que l'État nous avait apprises et que nous avons fini par appliquer et aimer devaient tomber à l'eau parce que l'État ne voulait plus aider les agriculteurs. Nous ne savions plus quel projet agricole adopter ni quoi faire de nos champs ». Des ONG ont alors essayé de prendre le relais tant bien que mal. Les conflits qu'a connus le Rwanda dans la décennie 1990 ont été à la base du ralentissement dans ces domaines.

On peut, dès lors, comprendre pourquoi la réforme agraire de 2006 n'est qu'une conséquence logique du passage d'un modèle agricole global développementaliste vers un modèle agricole global néolibéral, bien qu'en transition au Rwanda. Cette réforme s'inscrit dans une politique d'intensification de la production afin de l'orienter vers les marchés. Celle-ci s'était déjà donné pour but de réduire le nombre de personnes dépendant de l'agriculture ; de 90 % de la population en 2000 à 50 % en 2020 (Gouvernement du Rwanda 2000). L'État justifie l'adoption de cette réforme en soutenant qu'il s'agit là d'une initiative qui va apporter un certain bien-être aux paysans, car ils gagneront plus d'argent et auront accès aux mutuelles de santé, à l'éducation, etc. Pour y parvenir, les politiques de vulgarisation actuelles consistent à encourager les agriculteurs à produire plus, à entreprendre et à être plus productifs. Pour le Gouvernement rwandais, il s'agit de chercher à « créer un secteur qui utilise son avantage comparatif dans, par exemple, les cultures à haute valeur ajoutée et intensives en main-d'œuvre afin de rivaliser sur les marchés libres régionaux et internationaux » (Minecofin 2010 : 8). Désormais, les institutions financières internationales préfèrent

un système pluraliste d'encadrement des agriculteurs participatif et orienté vers la demande (Pye-Smith 2011). Selon celles-ci, l'État « devrait toutefois réduire son engagement direct dans la fourniture de services ou d'intrants aux agriculteurs. D'autres prestataires de services, tels que des sociétés privées et des organisations non gouvernementales, pourraient s'en charger [...] » (*ibid.*).

Le Rwanda est considéré comme l'élève modèle dans le cadre du modèle agricole néolibéral tel que pensé au niveau global. Même si son objectif est principalement l'accroissement de la productivité pour les marchés, on ne peut pas dire que l'agriculture rwandaise soit néolibérale, dans la mesure où l'État rwandais est très interventionniste et recourt à plusieurs outils (comme les subventions, l'encadrement, etc.) pour orienter le secteur. Mais, en même temps, nous situons cet interventionnisme étatique rwandais dans un processus d'intégration des pays du Sud global au sein d'une mondialisation néolibérale. C'est cela qui explique que l'État rwandais peut être considéré comme un État développementaliste ou encore néo-développementaliste (voir le débat dans : Kamola 2007), mais s'inspirant d'un modèle agricole global néolibéral, considéré comme un objectif à atteindre sur le long terme. C'est l'agencement entre ce modèle et les dispositifs étatiques qui orientent les projets de vie des paysans et produisent des formes particulières de subjectivités.

En effet, le plan stratégique rwandais pour la transformation de l'agriculture, qui décrit le cadre opérationnel pour le développement du secteur agricole, met l'accent sur la modernisation, l'intensification, la professionnalisation et le développement des entreprises (Gouvernement du Rwanda 2007). Cette orientation se traduit dans des politiques élaborées par le Gouvernement rwandais, qui visent la promotion de la monoculture et de la spécialisation des cultures régionales, l'enregistrement des terres et leur consolidation, ainsi que l'orientation commerciale dans toutes les activités de production (Gouvernement du Rwanda 2004). Pour le Gouvernement rwandais, l'agriculture est considérée comme une activité commerciale et non de subsistance (*ibid.*). Il s'agit de chercher à « créer un secteur qui utilise son avantage comparatif, par exemple, dans les cultures à haute valeur ajoutée et intensives en main-d'œuvre afin de rivaliser sur les marchés libres régionaux et internationaux » (Minagri 2010 : 8). C'est ce même discours qu'on retrouve déjà ancré dans les pratiques et les projets agricoles de beaucoup de paysans à Bugarama. Les termes « productivité », « efficacité », « esprit de développement » et « exemplaire » (entendu comme capacité à adopter une agriculture moderniste) sont présents dans leurs propres discours.

En tant que manifestations de la gouvernementalité, ces politiques se sont appuyées sur divers instruments : dans le cadre de la révolution verte, la nationalisation des marais, le regroupement en coopérative, la consolidation de l'usage des terres et les pratiques culturelles ; dans le cadre de la

décentralisation, la réorganisation de la paysannerie et les contrats de performance ; dans le cadre de l'organisation des marchés, les récoltes et ventes communes, les usines de décorticage et l'attribution des lieux du marché ; dans le cadre de la surveillance, les discours dissuasifs, les sanctions des récalcitrants ; dans le cadre des mesures disciplinaires, les sanctions des récalcitrants et la dépossession définitive ; et enfin, dans le cadre des mesures incitatives, la subvention des intrants, les formations et les infrastructures (Nyenyenzi 2016).

Dans ce contexte, la gouvernamentalité au Rwanda s'apparente à la gouvernamentalité contemporaine, dans le sens où elle est caractérisée par les efforts entrepris pour saturer l'espace social. Cela se traduit par des demandes particulières en performance et exemplarité, à travers une communication qui assaille de tous les côtés et par tous les moyens les paysans et qui insiste sur les bienfaits de la conformité. La seule différence ici tient au fait que le caractère transitoire du processus développemental au Rwanda permet de faire coexister à la fois le désir et la contrainte.

Conclusion

Il y a un lien très fort entre les projets globaux de gouvernamentalité développementaliste d'abord et néolibérale ensuite et la manière dont ont évolué les projets agricoles des paysans de Ruzizi entre 1960 et 2017. En tant que forme spécifique de pouvoir étatique, cette gouvernamentalité a permis de comprendre comment les réformes agraires n'ont cessé de construire les subjectivités des paysans de Bugarama en orientant leurs projets agricoles. Il s'agit d'une gouvernamentalité qui permet de penser le pouvoir non seulement comme « négatif », c'est-à-dire répressif, mais également comme « positif », puisqu'il influe sur la manière d'agir ou de désirer des paysans. C'est d'ailleurs là que se trouve le lien entre la gouvernamentalité et la subjectivité, en ce sens que la gouvernamentalité façonne des sujets agissants ou désirants.

La subjectivité des paysans est ici étudiée à travers leurs projets de production agricole au cours de l'histoire. Dès lors, ces projets constituent « un ensemble d'actions orientées vers des objectifs déterminés par des motivations et rationalités particulières » (Eguiguren 2015 : 89). Il y a dans ces projets une « volonté d'amélioration » ou encore « *the will to improve* » (Murray Li 2007). Or, comme le montre Murray Li, « *The will to improve is situated in the field of power Michel Foucault termed "government". Defined succinctly as the "conduct of conduct", government is the attempt to shape human conduct by calculated means. Distinct from discipline [...], the concern of government is the well-being of populations at large* » (Murray Li 2007 : 7). On peut, dès lors, considérer les projets de production

agricole des paysans de Bugarama comme des effets de la gouvernementalité globale, d'abord développementaliste et ensuite néolibérale.

Aussi, ces projets de gouvernementalité avaient la volonté d'améliorer en premier lieu la sécurité alimentaire et ensuite la production pour les marchés et la prospérité. Pour Murray Li, « [...] *government operates by educating desires and configuring habits, aspirations and beliefs* » (*ibid.*). Cette gouvernementalité « est inséparablement liée à celle de la subjectivité » (Eguiguren 2015 : 89), car elle conduit les gens à agir et à désirer d'une certaine manière. Dans ce sens, à Bugarama, les projets de deux générations de gouvernementalité ont induit des projets de construction des sujets ruraux. Mais en dehors du fait qu'elle s'inscrit dans la temporalité (sur deux générations), cette construction des subjectivités est fortement liée au contexte spatial frontalier de Bugarama, qui a favorisé une certaine manière d'envisager la pratique agricole.

Bibliographie

- Allen, R.L. & Porter L.W. 1983. *Organizational Influence Processes*. Glenview : Scott, Foresman & Company.
- Akram-Lodhi, A.H. 2008. « (Re)imagining agrarian relations? The World Development Report 2008: Agriculture for development ». *Development and Change* 39 (6) : 1145-1161.
- Ansoms, A. 2008. « Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda's rural sector policies ». *Journal of Modern African Studies* 46 (1) : 1-32.
- Ansoms, A. & Cioffo, G. 2016. « The exemplary citizen on the exemplary hill: the production of political subjects in contemporary rural Rwanda ». *Development and Change* 47 (6) : 1247-1268.
- Besson, I. (dir.). 2012. « Enjeux, défis et actualité de la formation agricole et rurale en Afrique francophone : quelques pistes de réflexion et de travail ». Document de travail, ADEA.
- Burchell, G., Gordon, C. & Miller, P. 1991. *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*. Chicago : University of Chicago Press.
- Cioffo, G., Ansoms, A. & Murison, J. 2016. « Modernising agriculture through a "new" green revolution: the limits of the crop intensification programme in Rwanda ». *Review of African Political Economy* 43 (148) : 277-93.
- Clay, D. *et al.* 1995. « Promoting food security in Rwanda through sustainable agricultural productivity: meeting the challenges of population pressure, land degradation, and poverty ». *MSU International Development Paper* 17.
- Collier, P. 2010. *The Plundered Planet: How to Reconcile Prosperity with Nature*. Londres : Allen Lane.

- Dawson, N., Martin, A. & Sikor, T. 2016. « Green revolution in Sub-Saharan Africa: implications of imposed innovation for the wellbeing of rural smallholders ». *World Development* 78 : 204-218.
- De Schutter, O. 2011. « How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland ». *Journal of Peasant Studies* 38 (2) : 249-279.
- Dean, M. 2010. *Governmentality. Power and Rule in Modern Society*. Londres : SAGE.
- Deleuze, G., Guattari, F. 1972. *Capitalisme et schizophrénie 1 : L'Anti-Œdipe*. Paris.
- Desiere, S., Staelens, L. & D'Haese, M. 2016. « When the data source writes the conclusion: evaluating agricultural policies ». *The Journal of Development Studies* 52 (9) : 1372-87.
- Dimier, V., « État et gouvernementabilité en Afrique », BESPO - Université libre de Bruxelles, Avril 2010.
- Eguiguren, M.M. 2015. « Circuitos migratorios, jerarquías espaciales y modernidad periférica. Cañar y Loja, 1960-1990 ». Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain.
- French, J.R.P. & Raven, B. 1959. The bases of social power. In D. Cartwright (Ed.), *Studies in social power* (pp. 150- 167). Oxford, England: Univer. Michigan.
- Foucault, M. 1976. *Histoire de la sexualité*, vol. I. *La Volonté de savoir*. Paris : Gallimard (coll. « Bibliothèque des Histoires »).
- Foucault, M. 1980. *Power/Knowledge. Selected Interviews & Other Writings 1972-1977*. New York : Pantheon Books.
- Foucault, M. 1994. *Dits et écrits*. Paris : Gallimard, vol. II.
- Foucault, M. 1994. *Sécurité, territoire, population*. Paris : Gallimard/Seuil.
- Foucault, M. 2001. *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France (1975-1976)*. Édition numérique réalisée en août 2012 à partir de l'édition CD-ROM, Le Foucault Électronique.
- Foucault, M. 2004. *Naissance de la Biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris : Seuil.
- Gouvernement du Rwanda. 2000. « *Rwanda Vision 2020* ». Ministère des Finances et de l'Économie.
- Gouvernement du Rwanda. 2004. « Strategic plan for agricultural transformation in Rwanda ». Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales.
- Gouvernement du Rwanda. 2007. « Economic development and poverty reduction strategy ».
- Huggins, C. 2013. « Consolidating land, consolidation control: state-facilitated "agricultural investment" through the "Green Revolution" in Rwanda ». Working Paper n° 16, The Land Deal Politics Initiative.
- Huggins, C. 2017. *Agricultural Reform in Rwanda. Authoritarianism, Markets and Zones of Governance*. Londres : Zed Books.

- Imier, V. 2010. *État et gouvernementabilité en Afrique*. Bruxelles : Université libre de Bruxelles.
- Kamola, I.A. 2007. « The global coffee economy and the production of genocide in Rwanda ». *Third World Quarterly* 28 (3) : 571-592.
- Kayinamura, F. 1980. « Création et promotion des coopératives ». Séminaire sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire, Kigali.
- Lailler, A. & Minvielle, J.-P. 2005. *Les Politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'Indépendance*. Paris : L'Harmattan.
- Leegwater, M. 2015. *Sharing Scarcity: Land access and social relations in Southeast Rwanda*. Leiden: African Studies Centre.
- Lukes, S. 1974. *Power. A Radical View*. Londres/New York : Macmillan.
- Marcuse, H. 1969. *Raison et Révolution*. Paris : Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »).
- Mbacké Mboup, Ch. & Anouilh, D. 2008. « 50 ans d'histoire du conseil agricole en Afrique de l'ouest et centrale ». *Revue Grain de sel* 41-42, n° Spécial : *L'agriculture en quête de politiques*.
- Mboup, C.M. & Anouilh, D. 2008. « 50 ans d'histoire du conseil agricole en Afrique de l'Ouest et centrale ». *Grain de sel* 41-42.
- Mill, J. 1937. *Essay on Government*. Cambridge : Cambridge University Press.
- MINAGRI. 2010. *Agriculture sector investment plan 2009-2012*. Kigali : Ministère de l'Agriculture.
- MINECOFIN. 2000. *Rwanda Vision 2020*. Kigali : Ministry of Finance and Economic Planning.
- Murray Li, T. 2007. *The Will to Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham : Duke University Press.
- Muzirakugisha J.-D. et al. 1993. « Stratégie de développement agricole. Essai d'analyse prospective sur 20 ans ». Kigali : MINAGRI.
- Norton, R.D. 2005. « Politiques de développement agricole. Concepts et expériences ». Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.
- Nyenyenzi, B.A. 2016. « Invention de la terre et production des anormaux dans le dispositif foncier en Afrique. Pouvoir et résistance à l'accaparement des terres en Afrique des Grands Lacs ». Thèse de doctorat en Sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain.
- Patel, A. 2007. *Stuffed and Starved: The Hidden Battle for the World Food System*. Toronto : Harper-Collins.
- Peemans, J.-P. 2002. *Le Développement des peuples face à la modernisation du monde*. Louvain-la-Neuve/Paris : Academia-Bruylant/L'Harmattan.
- Pye-Smith, C. 2011. *Vulgarisation agricole. Le temps du changement : mettre les connaissances au service de l'action politique pour une meilleure production alimentaire*. Wageningen : Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA) (coll. « Repères politiques »).

- Rose, N. & Miller, P. 1997. « Mobilising the consumer: assembling the subject of consumption ». *Theory, Culture and Society* 14 (1) : 1-36.
- Russell, B. 1938. *Power. A New Social Analysis*. New York : Routledge.
- Sato, Y. 2007. *Pouvoir et résistance. Foucault, Deleuze, Derrida, Althusser*. Paris : L'Harmattan (coll. « Ouverture philosophique »).
- Schultz, T.W. 1964. *Transforming Traditional Agriculture*. New Haven/Londres : Yale University Press.
- Takeuchi, S. & J. Marara. 2000. « Agriculture and peasants in Rwanda: a preliminary report ». *Joint Research Program Series* 127.
- Van Damme, J., Ansoms, A. & Baret, P. 2013. « Agricultural innovation from above and from below: confrontation and integration on Rwanda's rural hills ». *African Affairs* 113 (450) : 128-137.
- Verwimp, P. 2003. « "The one who refuses to work is harmful to society". Juvénal Habyarimana, 14 October 1973 ». Working paper of the Genocide Studies Program. New Haven : Yale University Press.
- Verwimp, P. 2006. « Peasant ideology and genocide in Rwanda under Habyarimana ». Working paper of the Genocide Studies Program. New Haven : Yale University Press.
- Veltmeyer, H. 2009. « The World Bank on "agriculture for development": a failure of imagination or the power of ideology? ». *Journal of Peasant Studies* 36 (2) : 393-410.
- Wittman, H. *et al.* 2010. *Reconnecting Food Nature and Community*. Oxford : Pambazuka Press.
- Wrong, D.H. 1979. *Power. Its Forms, Bases and Uses*, Chicago: University of Chicago Press.